

## **ÉVOLUTION DE LA COVID-19 : FERMETURE DE L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS ET SUSPENSION DES ACTIVITÉS INTÉRIEURES OFFERTES**

**Saint-Basile-le-Grand, le 31 décembre 2021** – L'évolution actuelle de la pandémie force le gouvernement du Québec à instaurer des mesures additionnelles pour freiner la propagation du virus et ainsi soutenir le personnel du milieu hospitalier. Ces nouvelles mesures seront effectives dès ce soir, le 31 décembre, à 17 h. La Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite informer ses citoyens des impacts de ces changements sur l'offre de services municipale.

### **Couvre-feu**

Ainsi, lors du point de presse du 30 décembre dernier, le premier ministre du Québec a annoncé la mise en application d'un couvre-feu. Celui-ci sera en vigueur entre 22 h et 5 h. Il sera donc interdit de se déplacer hors de son lieu de résidence, hormis dans le cas d'exceptions justifiant le déplacement, par exemple pour bénéficier de soins de santé, pour des raisons humanitaires ou pour effectuer un travail considéré prioritaire.

### **Rassemblements privés intérieurs**

Aucun rassemblement privé à l'intérieur n'est permis à l'exception de la bulle familiale, d'un visiteur pour un service ou soutien et des personnes seules.

### **Activités intérieures suspendues**

Les activités de loisirs intérieures sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, la Ville de Saint-Basile-le-Grand se doit de **fermer pour une période indéterminée l'aréna Jean-Rougeau, le Centre civique Bernard-Gagnon (CCBG) et le Centre communautaire Lise-B.-Boisvert (CCLBB) et suspendre l'ensemble des activités qui y sont offertes.**

### **Sites d'activités extérieures**

Les sites d'activités extérieures demeurent accessibles aux Grandbasilloises et aux Grandbasillois. En raison de l'entrée en vigueur du couvre-feu, les différents sites devront fermer dès 21 h 30. Prévoyez vos déplacements en conséquence ! Pour connaître l'horaire des sites, visitez le [villesblg.ca/conditions-sites-hivernaux](http://villesblg.ca/conditions-sites-hivernaux).

**Important : les Grandbasilloises et les Grandbasillois se doivent de respecter les consignes sanitaires en vigueur en tout temps !**

### **Patinoires extérieures et sentier glacé**

Le Service des loisirs, de la culture de la vie communautaire travaille très fort pour offrir aux citoyens des sites extérieurs amusants, sécuritaires et bien entretenus. Comme les conditions météorologiques ont été favorables, la Ville est heureuse d'annoncer que l'ensemble des patinoires extérieures sont maintenant accessibles **à l'exception de celle du lac de Montpellier et du sentier glacé du parc de la Seigneurie**. Il est important de préciser que la Municipalité rend accessible la patinoire du lac de Montpellier dès que l'épaisseur de la glace atteint minimalement 30 cm (12 po) d'épaisseur, et ce, afin de supporter les véhicules municipaux et les usagers. **Surveillez l'affichage et les drapeaux indiquant l'état de la glace !**

### **Sentier lumineux**

Découvrez ce sentier féérique au parc de Montpellier ! Une activité parfaite pour ajouter une touche magique à vos promenades.

## Pentes à glisser

Seule la pente à glisser du parc du Ruisseau est accessible aux petits et aux grands ! La pente à glisser du parc de Montpellier demeure fermée pour le moment. Prenez note que les équipements traditionnels tels que le traineau, la soucoupe, le toboggan, la luge et le tapis-luge sont permis, mais l'utilisation de la planche à neige est interdite.

## Rappel des mesures sanitaires annoncées par la Ville

Rappelons que le 23 décembre dernier, la Ville de Saint-Basile-le-Grand fermait l'ensemble de ses bâtiments municipaux pour une période indéterminée et invitait les citoyens à utiliser les services en lignes accessibles au [villesblg.ca/services-en-ligne](http://villesblg.ca/services-en-ligne). Dès le 3 janvier prochain, le personnel municipal sera de retour du congé des fêtes et sera disponible à distance par téléphone ou par courriel pour assurer le service aux citoyens. Pour joindre nos différents services, consultez le [villesblg.ca/bottin](http://villesblg.ca/bottin).

## Bibliothèque Roland-LeBlanc : retour du prêt sans contact

La bibliothèque demeure fermée au public et le prêt sans contact est toujours disponible. Les abonnés doivent compléter leur demande par le biais du formulaire en ligne accessible au [villesblg.ca/bibliotheque](http://villesblg.ca/bibliotheque) ou par téléphone. Après avoir été avisés que leur commande est prête, ils pourront récupérer leurs documents réservés du mardi au jeudi de 13 h à 20 h 30, le vendredi de 13 h à 18 h ainsi que le samedi et dimanche de 13 h à 17 h. Veuillez prendre note que pendant la période des fêtes, la bibliothèque sera fermée du 31 décembre au 3 janvier.

## Ressources disponibles en cas de besoin

L'annonce de nouvelles mesures sanitaires peut devenir stressante et anxiogène. Saviez-vous que plusieurs organismes œuvrent sur le territoire pour vous aider ? Ne restez pas seuls, vous êtes importants pour nous ! Les organismes sont présents pour vous soutenir ! Visitez [infosvp.ca](http://infosvp.ca) pour trouver la ressource et l'aide dont vous avez besoin.

## Freinons la propagation du virus !

La Ville de Saint-Basile-le-Grand remercie l'ensemble des citoyens pour les efforts déployés pour freiner la propagation de la COVID-19. Selon l'évolution de la situation, la Municipalité évaluera ses actions afin de les adapter à la nouvelle réalité. Des communications additionnelles seront acheminées pour vous informer ! Pour en savoir davantage, visitez le [villesblg.ca/covid-19](http://villesblg.ca/covid-19) ou le [quebec.ca/coronavirus](http://quebec.ca/coronavirus).

## Autres mesures annoncées par le gouvernement du Québec

**MESURES APPLICABLES DÈS LE 31 DÉCEMBRE À 17 H**

- COUVRE-FEU DE 22 H À 5 H**
- AUCUN RASSEMBLEMENT PRIVÉ À L'INTÉRIEUR**  
(exceptions : bulle familiale, visiteur pour service ou soutien et personne seule, avec ses enfants)
- FERMETURES**
  - ✓ Salles à manger des restaurants : livraison et commande à emporter uniquement
  - ✓ Lieux de culte : à l'exception des funérailles (maximum 25 personnes)
  - ✓ Commerces : fermés le dimanche sauf pour commerces jugés essentiels (ex. : dépanneurs, stations essence, pharmacies, etc.)
- ACTIVITÉS LIMITÉES**
  - ✓ Sports intérieurs : suspendus (sauf si pratiqués par une personne seule ou en duo par les occupants d'une même résidence ou par une personne résidant seule avec une autre personne)
  - ✓ Centres de ski alpin et relais de motoneige : accès au bloc sanitaire et pour se réchauffer, aucune consommation de nourriture à l'intérieur
  - ✓ Événements extérieurs : maximum 250 personnes
- MILIEUX D'ENSEIGNEMENT**
  - ✓ Écoles primaires et secondaires : retour en présentiel pour le 17 janvier 2022
  - ✓ Les services de garde en milieu scolaire demeurent ouverts pour les travailleurs essentiels
  - ✓ Les services de garde éducatifs à l'enfance demeurent ouverts comme à l'habitude

[Quebec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus)

Votre gouvernement Québec

**Source :** Stéphanie Plamondon, M.A.  
Directrice  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8107 | [s.plamondon@villesblg.ca](mailto:s.plamondon@villesblg.ca)